

Ce nouveau dispositif expérimental vise à favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers politique de la ville en proposant des aides à l'emploi pour toute embauche d'un habitant des quartiers, quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise. L'expérimentation concerne 7 territoires en France.

# LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EST ÉLIGIBLE AUX EMPLOIS FRANCS



**Chefs d'entreprises  
recrutez dans  
les 26 quartiers  
prioritaires de la MEL**

Aide de l'État de  
**15 000 €**  
sur 3 ans pour  
une embauche en CDI  
jusqu'au 31/12/2019

Annoncé par le Président de la République en novembre à Roubaix-Tourcoing, le dispositif "Emplois-francs" a été officiellement lancé le 21 mars au siège de la Métropole Européenne de Lille. L'occasion pour Damien Castelain, Président de la MEL, Michel Lalande, Préfet du Nord et de Daniel Barnier, Préfet délégué à l'égalité des chances, de préciser les enjeux du territoire (on dénombre 35 000 demandeurs d'emploi dans les quartiers politique de la ville de la MEL) et l'intention du dispositif : il s'agit en effet de « *lutter contre les inégalités territoriales pour que les indicateurs, qui sont au vert dans le département du Nord, puissent bénéficier à l'ensemble de la population* ». Les emplois francs sont donc un levier supplémentaire pour faciliter l'insertion durable des résidents des quartiers prioritaires, complémentaires aux moyens de formation et d'insertion professionnel déjà déployés, qui doit permettre de « lever les freins à l'accès à l'emploi en particulier lutter contre les discriminations à l'emploi dont sont victimes les habitants des QPV notamment en raison de leur lieu de résidence ».

Le dispositif permet ainsi aux employeurs privés (entreprise, association...) de bénéficier d'une aide pour toute embauche d'un demandeur d'emploi résidant en QPV entre le 1er avril 2018 et le 31 décembre 2019 :

- 2500 euros par an pendant 2 ans pour la signature d'un CDD de 6 mois et plus ;
- 5000 euros par an pendant 3 ans pour la signature d'un CDI.

Pour en bénéficier, l'entreprise doit remplir un formulaire, disponible sur le site : <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/emplois-francs> [1]

Si de nombreuses entreprises étaient présentes, dont 25 engagées à embaucher dans ce cadre, il reste à faire connaître le dispositif au plus grand nombre pour que l'objectif annoncé par le Président de la MEL - 1000 emplois francs d'ici 2019 - soit atteint. A cette fin, au-delà de l'engagement des intermédiaires de l'emploi en particulier Pole Emploi, la mobilisation de l'ensemble des réseaux est indispensable : consulaires, entreprises et leurs réseaux, associations,... Au regard des témoins présents, l'implication des conseillers citoyens permettra réciproquement de faire connaître le dispositif aux habitants des quartiers éligibles à cette mesure.

## Plus d'informations

- [Préfecture du Nord Accès](#) [2]
- [Métropole Européenne de Lille Accès](#) [3]
- [Annonces du 14/11 : L'émancipation par l'emploi et les emplois-francs Accès](#) [4]

Dates: Jeudi 29 mars 2018 - 23:00

Thématiques: [Discrimination](#) [5]

[Emploi, Insertion, Formation](#) [6]

Publié le 29 mars 2018

**URL de la source (modifié le 26/06/2018 - 17:03):** <https://irev.fr/actualites-0/emplois-francs-l-exp experimentation-est-lancee-pour-les-26-quartiers-de-la-metropole>

### Liens

[1] <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/emplois-francs>

[2] <http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Economie-Lancement-du-dispositif-emplois-francs-annonce-par-le-President-de-la-Republique>

[3] <http://www.lillemetropole.fr/mel/actualites-metropole-lille/economie-emploi/emplois-francs.html>

[4] <https://irev.fr/actualites-0/annonces-du-1411-l-eman-cipation-par-l-emploi-et-les-emplois-francs>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3680>

[6] <https://irev.fr/taxonomy/term/3682>

